

2011_B147

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Bilan des actions sylvopastorales 2010 et convention d'assistance 2011 avec le CERPAM

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Christian BURLE

Objet : Développement Economique - Agriculture - Bilan des actions sylvopastorales 2010 et convention d'assistance 2011 avec le CERPAM.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La reconquête pastorale des massifs de la Communauté répond à plusieurs objectifs dont le premier est le soutien à des filières de productions de qualité ; Il contribue à la défense de la forêt contre les incendies ainsi qu'au maintien de la biodiversité et des milieux ouverts.

Ce rapport fait le bilan des actions réalisées avec notre partenaire le CERPAM en 2010. Il vous est proposé aussi de reconduire la convention pour 2011 en maintenant notre participation à 8 000 €.

Par décision du Conseil de Communauté du 27 juin 2003, nous avons lancé en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), une animation pastorale sur le territoire de la Communauté, démarche inscrite, depuis 2005, au sein de la Charte Agricole du Pays d'Aix.

Comme vous en avez tous pleinement conscience, le développement du pastoralisme sur notre territoire revêt des enjeux particulièrement importants tant en matière de défense contre les incendies qu'en matière économique.

Les interventions de cette structure sont de plusieurs natures : analyse des sites et des projets d'installation ou de reconquête pastorale, élaboration des cahiers des charges, des conventions de pâturage entre propriétaires (communes ou propriétaires privés) et éleveurs, montage des dossiers de subventions dans le cadre du Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural (FDGER) ou des Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAET).

L'année 2010, a ainsi vu la réalisation d'une MAET DFCI en dehors des territoires couverts par Natura 2000, reconnaissant ainsi le rôle du pâturage pour la défense de la forêt. 2 éleveurs qui étaient exclus pour l'instant des périmètres éligibles ont pu contracté en 2010 des surfaces et bénéficiés des aides sur les massifs du Regagnas, Montaiguet et une partie du Concors Sainte Victoire.

Le CERPAM élabore ses projets en prenant pleinement en compte le contexte territorial local comme la présence de périmètre de PIDAF ou Natura 2000. Son rôle d'interface permet au CERPAM de mettre en cohérence les différents outils mis à disposition par les collectivités territoriales qu'il s'agisse de la CPA ou du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Les projets concernent ainsi des parcelles issues du domaine communal, départemental ou encore appartenant à des privés.

En 2010, ce travail n'a cependant pas pu faire aboutir l'arrivée d'un troupeau sur l'Arbois (projet de pâturage des anciens bassins du Centre d'enfouissement de l'Arbois et de bandes débroussaillées de sécurité BDS) du fait d'exigences trop fortes de la part du Syndicat Intercommunal du Massif de l'Arbois.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la durabilité économique des projets mis en œuvre. L'objectif est certes d'installer de nouveaux éleveurs mais également de stabiliser ceux déjà implantés. Qu'il s'agisse d'ovins, de caprins, de production de viande comme de fromages, on note sur les massifs de la CPA une tendance à la hausse du nombre d'éleveurs et d'animaux.

En 2010, 6 communes de la CPA ont été concernées par cette assistance technique. Le détail des interventions figure en annexe de ce rapport (annexe 1)

Je vous propose donc de poursuivre ce partenariat d'assistance technique pour l'année 2011. Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 8 000 €.

Une convention de partenariat avec le CERPAM encadrera ces missions. Le projet de convention vous est présenté en annexe (annexe 2)

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2009-A 143 du 29/07/09 du Conseil de Communauté portant délégation d'attribution au Bureau,

VU l'avis favorable de la Commission Agriculture et Forêt du 22/03/2011,

VU le projet de convention présenté en annexe 2,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une participation de 8 000 € (huit mille euros) pour les actions du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) pour l'année 2011 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la convention d'assistance technique 2011 ci-annexée ;
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Mission d'assistance technique Opérations sylvopastorales dans le Pays d'Aix - Bilan 2010

Le tableau ci-dessous récapitule les **interventions réalisées durant l'année 2010, au 28/11/2010**, dans le cadre de cette convention sur le territoire de la CPA ; sont précisés les terrains concernés, la nature de la demande, le type et la durée de l'intervention :

Nature et localisation des terrains	Demande	Type d'intervention	Durée (jours)
Territoire CPA	Actualisation des unités pastorales	Mise en forme et communication des données SIG des unités pastorales existantes sur le territoire de la CPA – 21/05	0.5
Préparation rapport 2010	Bilan d'intervention de l'année 2010	Rédaction du rapport – 25/11	0.5
Montaiguët, Régagnas, Concors-Ste-Victoire	Mise en place d'une MAE DFCI dans le département	Préparation et participation aux réunions de mise en place d'une MAE DFCI dans les Bouches-du-Rhône avec DDTM, DRAF, Conseil Régional, Conseil Général, et rédaction de compte-rendus – 16/06, 28/09 Contacts avec techniciens du service Forêt et la responsable Forêt du GSSV pour définir les zones de massifs de la CPA à intégrer au territoire d'éligibilité à la MAE DFCI – 22/04, 03/05, 24/08 Elaboration du projet agro-environnemental (diagnostic, argumentaire, cartographie) Rédaction de la Fiche mesure et de la Notice de territoire – 03/11	1.5 0.5 3 0.25
Privé sur Trets (domaine de Grand Boise)	Contractualisation d'une MAE DFCI par éleveur ovin récemment installé	Visite de terrain pour définir les zones à engager en MAE DFCI, en discussion avec l'éleveur, avec appui du CERPAM du Var ayant une expérience ancienne des MAE DFCI- 01/04 Contacts réguliers avec l'éleveur : 30/03, 08/09	2 x 0.5 0.25

Nature et localisation des terrains	Demande	Type d'intervention	Durée (jours)
Communal de Mimet	Contractualisation d'une MAE DFCI par éleveur caprin	Visite de terrain pour définir les zones à engager en MAE DFCI, en discussion avec l'éleveur, avec appui du CERPAM du Var ayant une expérience ancienne des MAE DFCI – 24/03	2 x 0.5
Communal de Trets (Clos de Barry)	Essai de stabilisation du pâturage	Contacts réguliers avec éleveur repreneur du site et DDTM suite à décision de la mairie d'annuler sa demande de subvention pour rénovation du logement de berger – 29/04, 23/08	0.25
Communal et privé de St-Antonin Bayon	Mise en place d'un nouvel essai de pâturage, avec nouvel éleveur caprin en transhumance hivernale	Visite de terrain avec le GSSV des zones de travaux récentes à entretenir par le pâturage et réunion avec mairie, éleveur, CPA, GSSV pour pâturage de l'hiver 2010-2011 - 01/09 Echanges avec ONF, GSSV et éleveurs pour mise en place convention de pâturage sur communal - 21/09 Visite avec l'éleveur sur le terrain prévue le 02/11	0.5 0.25 0.5
Privé sur Vauvenargue	Demande d'installation en élevage ovin	Rencontre d'une personne en reconversion professionnelle souhaitant s'installer à Vauvenargues, ancien éleveur, possédant des cultures et des surfaces de parcours et une habitation. Information et conseils - 25/05	0.25
Communal et privés de Vitrolles	Tentative de pérennisation du pâturage ovin de printemps sur plateau de Vitrolles, après essai de pâturage 2009	Contacts téléphoniques et par mail avec le SIMA et Alcina – 25/03, 12/04 Visite de terrain avec le directeur du CERPAM, Alcina, SIMA et éleveur pour préparer la campagne 2010 – 01/02 Rencontre du CET (centre d'enfouissement technique) très intéressé par le pâturage, avec le directeur du CERPAM, CPA, SIMA – 17/06 En réponse du courrier envoyé par le SIMA à la direction du CERPAM, rencontre entre le directeur du SIMA et le directeur du CERPAM et bilan oral de cette rencontre au responsable départemental - 27/05 et 31/05 Tentative échouée suite à la position du SIMA	0.25 2 x 0.5 2 x 0.25 0.75
Communal d' Aix-en-Provence	Projet d'extension du projet ovin sur les BDS d'Aix en Provence	Rencontre avec le service Espaces verts de la ville d'Aix pour extension sur BDS d'Aix en Provence – 11/02	0.25

ANNEXE 2
CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE
OPERATIONS PASTORALES

DANS LE PAYS D'AIX - 2011

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par Monsieur Christian BURLE, Vice-président délégué à l'agriculture, agissant en vertu de la délibération n° 2009_A147 du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2009 et de l'arrêté n° 2009-124 du 7 Août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
d'une part,

ET

Le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée, représenté par son Président, Monsieur Francis SOLDA, domicilié Route de la Durance – 04100 MANOSQUE, désigné ci-après par le CERPAM,
d'autre part.

Vu la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004

Vu la délibération n° 2011- en date du ,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La CPA confie au CERPAM qui accepte, une mission d'assistance technique pour l'animation pastorale du territoire intercommunal.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2011.
La durée de la mission est établie sur les bases de la présente convention.

ARTICLE 3 – MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le CERPAM est chargé d'une mission d'animation et d'assistance technique qui comprend:

- L'élaboration des priorités d'action avec les services de la Communauté
- L'analyse et l'appui à l'émergence de projets pastoraux
- L'établissement de relations contractuelles entre éleveurs et propriétaires
- L'aide à la recherche de financements d'investissement pour les projets
- La mise en place de l'utilisation des sites, la formalisation des relations éleveurs – communes

- La présentation d'un bilan annuel d'exécution distinguant les actions réalisées dans le cadre de la présente convention et les autres interventions du CERPAM sur le territoire communautaire financées par ailleurs.

Pour cette année, une journée d'action est demandée au CERPAM afin de favoriser le maintien et le développement des surfaces pâturées dans les massifs dont la gestion et l'animation relèvent de la Communauté du Pays d'Aix. L'objectif est de favoriser l'ouverture des milieux en confortant l'entretien des espaces ouverts naturellement ou ayant fait l'objet de travaux pour la Défense de la Forêt Contre les Incendies. Ce travail se fera en collaboration étroite entre le service forêt et le service agriculture de la CPA.

Le CERPAM exécute cette mission avec ses propres moyens pour l'équivalent en temps de travail évalué à 13 journées par an.

ARTICLE 4 – REMUNERATION DU CERPAM

Le coût de la mission est évalué de façon forfaitaire à 8.000 € T.T.C. La rémunération sera adaptée à la baisse en fonction du nombre de journées d'intervention réel si celui-ci est inférieur à 13 journées. Un bilan intermédiaire sera fourni en juin 2011 par le CERPAM. Ce bilan permettra le versement d'un acompte au pro rata des journées d'interventions déjà effectuées.

ARTICLE 5 – MODALITES DE REGLEMENT

Après examen du bilan des travaux, la CPA se libèrera des sommes dues en faisant porter leur montant au crédit du compte ouvert au nom du CERPAM au Crédit Agricole des Bouches du Rhône, agence Aix Sextius sous le numéro 10.50.290.4050.

ARTICLE 6

La présente convention comprenant 6 articles est établie en quatre exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Elle est dispensée du droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la CPA,
Le Vice-président délégué à l'agriculture

En vertu de la délibération n°2009_A147
du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2009

Pour le CERPAM,
Le Président,

Christian BURLE

Dûment habilité à signer ce document
Par l'arrêté 2009-124 du 7 Août 2009 portant délégation de
fonction et de signature et par délibération du Bureau
n°.....en date du 1^{er} avril 2011

Francis SOLDA

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Bilan des actions sylvopastorales 2010 et convention d'assistance 2011 avec le CERPAM

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINE MASINI



Acte rendu exécutoire	
Par transmission en	
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence	
Le	13 AVR. 2011